

L'an deux mil vingt et un, le 5 octobre, à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du Conseil en session ordinaire. Ils ont été convoqués par Monsieur le Maire le vingt-huit septembre deux mil vingt et un. La séance a été présidée par Monsieur le Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- M. François OUVRARD, Maire ;
- Mmes et MM. Véronique BARBIER (présente jusque 20h20), Arnaud LOISON, Jean-Pierre DELSOL, Marielle NOBLET-BOUGOUIN, Alain GANDEMER, Laurence HERVEZ, Sébastien POURIAS, Adjoint ;
- Mmes et MM. Paul SEZESTRE, Dominique THIBAUD, Philippe BAGUELIN, Patrick GIRARD, Annie ROUET, Christophe RICHARD, Patricia SORIN, Didier DAVAL, Hélène LAUNAY, Laurent GAUTIER, Claudine LE PISSART, Sarah GINET, Sophie COLLOBER, Nadège HAMEILLON-MACHADO, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Véronique BARBIER (absente à partir de 20h20), pouvoir à François OUVRARD,
- Fabienne BARDON, . Pouvoir à Laurence HERVEZ.
- Laurent DEBARE, pouvoir à Claudine LE PISSART.
- Sylvie MARIN.
- Laurent DENIS,
- Anne BOULBENNEC-BAUDET, pouvoir à Patricia SORIN.
- Serge DREAN,
- Adeline LEYZOUR, pouvoir à Alain GANDEMER.

**SECRÉTAIRE :** Mme Marielle NOBLET-BOUGOUIN

**ASSISTANTS :** M. Emmanuel PRUSKER, Directeur général des services.  
Mme Myriam VILLAIN, Assistante de direction.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h, remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

## ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021**
- 2. DELEGATIONS EXERCEES PAR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL**
- 3. ADMINISTRATION GENERALE**
  - 3.1. Modification du tableau des effectifs
  - 3.2. Attribution et montant des chèques Cad'hoc
  - 3.3. Mise à jour des tarifs divers et tarif de renouvellement des sacs de la Médiathèque
  - 3.4. Rapport 2020 du délégataire de service public pour la distribution de gaz naturel : GrDF
  - 3.5. Modification de la composition de la commission communale pour l'accessibilité
  - 3.6. Modification des tarifs des salles municipales
  - 3.7. Modification du règlement intérieur de location des salles communales
- 4. FINANCES**
  - 4.1. Modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement
  - 4.2. Décision modificative n° 1 du budget primitif 2021 de la Commune
- 5. ÉDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE**
- 6. URBANISME - AMENAGEMENT**
  - 6.1. Acceptation du fonds de concours de la CCEG pour la construction de l'école maternelle Hippolyte Monnier
  - 6.2. Convention de portage pour l'acquisition de la maison du 4 rue Gaston Launay avec l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique
  - 6.3. Dénomination de la nouvelle voie liée à l'opération d'habitat donnant sur la rue des Vergers de Curette
  - 6.4. Suppression de l'emplacement réservé C32 situé sur la parcelle AE 0043 rue de la Villeneuve
  - 6.5. Modification de la délibération autorisant monsieur le Maire à céder la parcelle AE0192 occupée par la rampe d'accès de l'agence immobilière
- 7. CCEG**
  - 7.1. Rapport annuel 2020 d'Erdre et Gesvres
- 8. INFORMATIONS**
  - 8.1. Dates des prochaines réunions municipales
  - 8.2. Dates des prochaines réunions intercommunales

## **1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021**

---

Monsieur le Maire présente le projet du procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2021. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité du Conseil municipal.

## **2. DELEGATIONS EXERCEES PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

---

Monsieur le Maire indique les délégations qu'il a exercées depuis le dernier Conseil municipal.

### **1. Le 24 août 2021, décision du Maire n°30DE-2021 :**

⇒ Devis piquetage du mur d'enceinte du cimetière

Monsieur le Maire décide d'attribuer le marché à procédure adaptée de travaux pour la restauration du mur d'enceinte du cimetière à l'entreprise AIRE pour un montant de 25 731,27 € HT. Il précise que la dépense est inscrite au budget primitif 2021 de la commune au titre de l'autorisation de programme n°2019-03 pour les travaux du cimetière.

### **2. Le 31 août 2021, décision du Maire n°31DE-2021 :**

⇒ Délivrance d'une concession dans le cimetière

Monsieur le Maire décide la délivrance d'une concession dans le nouveau cimetière, pour une durée de 30 années, attribuée à la famille DUVAL, pour une somme de trois cent quarante-six euros.

### **3. Le 31 août 2021, décision du Maire n°32DE-2021 :**

⇒ Délivrance d'une concession dans le cimetière

Monsieur le Maire décide la délivrance d'une concession dans le nouveau cimetière, pour une durée de 15 années, attribuée à la famille BERCEGEAY, pour une somme de cent cinquante-cinq euros et cinquante cents.

### **4. Le 8 septembre 2021, décision du Maire n°33DE-2021 :**

⇒ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement village du Brossais

Monsieur le Maire décide l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du village du Brossais à la société AGPU, sise 16 avenue de Bretagne à Mauves-sur-Loire (44470), pour un montant de dix-sept mille sept cent cinquante euros Hors Taxe (17 150 € HT).

### **5. Le 20 septembre 2021, décision du Maire n°34DE-2021 :**

⇒ Avenant n°4 au marché public de fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants municipaux scolaires

Monsieur le Maire décide :

**Article 1** : de conclure l'avenant n°4 proposé par la société Restoria, sise 12 rue Georges Mancel à Angers (44009), relatif au marché public de fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants municipaux scolaires ;

**Article 2** : précise que cet avenant correspond à l'accroissement du temps de présence d'un agent sur le restaurant des 100 sillons, à raison d'1/2 heure les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire. Cela se traduit par une facturation complémentaire, à hauteur de 756 € HT pour la période du 21 janvier au 06 juillet 2021.

**6. Le 20 septembre 2021, décision du Maire n°35DE-2021 :**

⇒ Avenant n°5 au marché public de fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants municipaux scolaires

Monsieur le Maire décide :

**Article 1** : de conclure l'avenant n°5 proposé par la société Restoria, sise 12 rue Georges Mancel à Angers (44009), relatif au marché public de fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants municipaux scolaires et l'accueil de loisirs ;

**Article 2** : précise que cet avenant correspond à l'accroissement du temps de présence d'un agent sur le restaurant des 100 sillons, à raison d'1/2 heure les lundi mardi jeudi et vendredi pendant la période scolaire. Cela se traduit par une facturation complémentaire, à hauteur de 10,642 € HT par jour, pour l'année scolaire 2021 – 2022 soit du 1<sup>er</sup> septembre 2021 jusqu'au 05 juillet 2022.

### 3. ADMINISTRATION GENERALE

---

#### 3.1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

SUPPRIME les 3 postes suivants inscrit au tableau des effectifs en vigueur au 02 février 2021 :

Nombre	Grade	Catégorie	Filière	Temps de travail
1	Adjoint administratif		Administrative	28,00 h
1	Adjoint administratif		Administrative	35,00 h
1	Adjoint d'animation		Animation	35,00 h
<b>3</b>	<b>Total</b>			

CREE le poste suivant :

Nombre	Grade	Catégorie	Filière	Temps de travail
1	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Animation	35,00 h
1	Total			

AUGMENTE le temps de travail du poste suivant inscrit au tableau des effectifs en vigueur au 02 février 2021 :

Nombre	Grade	Catégorie	Filière	Temps de travail actuel	Temps de travail futur
1	Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Médico-sociale	28,00 h	35,00 h
1	Total				

DIMINUE le temps de travail du poste suivant inscrit au tableau des effectifs en vigueur au 02 février 2021 :

Nombre	Grade	Cat.	Filière	Temps de travail actuel	Temps de travail futur
1	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Médico-sociale	35,00 h	28,00 h
1	Total				

APPROUVE le tableau des effectifs au 05 octobre 2021 tel qu'annexé à la présente délibération.

### 3.2. ATTRIBUTION ET MONTANT DES CHEQUES CADHOC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, soit 25 votes POUR et 1 ABSTENTION (M. Didier DAVAL),

DECIDE d'attribuer, pour la durée du mandat, des chèques CADHOC d'un montant individuel de 120 € aux agents municipaux ayant eu, au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année et sur la période des 12 derniers mois, un arrêté de nomination ou un contrat sanctionnant une durée de travail minimum de 3 mois consécutifs ;

AUTORISE Monsieur le Maire à établir, par arrêté, la liste des agents concernés par l'attribution de chèques Cadhoc pour les années du mandat, soit de 2021 à 2025 ;

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'attribution de

chèques CADHOC aux agents municipaux au titre des années du mandat, soit de 2021 à 2025 ;

DIT que les crédits sont et seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours et des suivants, soit de 2022 à 2025.

### 3.3. MISE A JOUR DES TARIFS DIVERS ET TARIF DE RENOUELEMENT DES SACS DE LA MEDIATHEQUE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte les tarifs à appliquer tels que présentés ci-dessus :

Cimetière (un tiers de la recette des concessions sera reversée au CCAS)	Tarifs
Emplacement pleine terre 15 ans	211,00 €
Emplacement pleine terre 30 ans	346,00 €
Emplacement columbarium 15 ans	315,00 €
Emplacement columbarium 30 ans	444,00 €
Emplacement cavurne 15 ans	105,50 €
Emplacement cavurne 30 ans	173,00 €
Plaque Jardin du souvenir	53,00
Si demande de reprise de la concession par la commune avant la date d'expiration : remboursement uniquement de la part Commune au prorata du nombre d'années restant, la part CCAS restant acquise.	

Divers	Tarifs
Badge salles municipales : remplacement	10,00 €
Carte périscolaire : remplacement	6,00 €
Livre de M. Pierre AUBRY- Des Temps et des Hommes. Chroniques et nouvelles	20,00 €
Affranchissement pour la Maison de l'Emploi selon le nombre d'affranchissements	Tarif postal en vigueur
Entretien des espaces verts de la Maison de l'Emploi	1 160,00 €
Mise à disposition de 2 barnums sur remorque : forfait	200,00 €

Dérangement abusif de l'astreinte relative à l'utilisation des salles municipales : sollicitation de l'astreinte non justifiée par une urgence réelle ou un problème technique important	75,00 €
--	---------

Fourrière	Tarifs
Capture	60,00 €
Majoration récidive	73,00 €
Frais de pension/jour	6,00 €
Majoration intervention extérieure (déplacement de la société) en plus des frais initiaux de capture	68,00 €

Médiathèque	Tarifs
Abonnement médiathèque adulte résident du territoire CCEG à l'exception des habitants de Nort-sur-Erdre	Gratuit
Abonnement médiathèque adulte résident hors du territoire CCEG ou habitant Nort-sur-Erdre (si non inscrit dans sa médiathèque de résidence)	10,00 €
Sac de la médiathèque offert à chaque nouvelle famille résidente à Grandchamp-des-Fontaines	Gratuit
Renouvellement du sac de la médiathèque	4,00 €
Carte médiathèque : remplacement	2,00
Dans le cas de livres, CD et revues détériorés ou perdus et dans le cas où la procédure de relance pour le remplacement du support est infructueuse, le coût sera égal au coût de remplacement.	Coût du remplacement.
DVD perdu ou détérioré	43,00 €
Carte de 10 impressions de pages internet ou de photocopies noir et blanc pour la médiathèque.	1,00

Occupation du domaine public	Tarifs
Droit de place annuel	50,00 €
Droit de place occasionnel	15,00 €

Fermage à l'hectare	85,18 €
---------------------	---------

Photocopies et télécopies	Tarifs
Copie noir et blanc	0,10
Copie couleur	0,20
Télécopies jusqu'à 3 pages	1,00
Télécopies au-delà de 3 pages	2,00

DECIDE qu'un tiers de la recette des concessions du cimetière communal sera reversée au CCAS.

### 3.4. RAPPORT 2020 DU DELEGATAIRE DE SERVICES PUBLICS POUR LA DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL : GRDF

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel réalisé par GrDF relatif au prix et à la qualité du service public de distribution de gaz naturel pour l'exercice 2020 qui est disponible à l'accueil de la Mairie pour la consultation.

### 3.5. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE la composition du 2<sup>ème</sup> collège de la CCA (associations représentant les personnes handicapées) de la manière suivante :

- Monsieur Yvon RINCE, représentant l'APF France Handicap.

FIXE la composition du 3<sup>ème</sup> collège de la CCA (associations ou organismes représentant les personnes âgées, des acteurs économiques ainsi que d'autres usagers de la commune) de la manière suivante :

- Monsieur Joseph BLOT, représentant les aînés ruraux ;
- Madame Karine ROTHUREAU, représentant la FCPE ;
- Madame Juliéna BICZO, habitante ;
- Monsieur Denis RABASSE, habitant.



### 3.6. MODIFICATION DES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte les tarifs des salles applicables tels que présentés ci-dessous ;

#### I. SALLES CULTURELLES

	PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES ET ASSOCIATIONS GRANDCHAMPENOISES	PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES ET ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES
<b>HALL ST EXUPÉRY</b>		
Hall Saint Exupéry + local traiteur (Réservation maximum 2 mois avant la date)	150 €	210 €
Caution	500 €	
<b>Ménage à la charge du locataire PREVERT + HALL ST EXUPÉRY</b>		
Journée et/ou soirée	400 €	780 €
Ménage (obligatoire sauf associations grandchampenoises)	111 €	111 €
FORFAIT 2 jours consécutifs	720 €	1 260 €
Assemblée Générale (divers organismes hors commune)		400 €
Caution	1 000 €	

- Mise à disposition gratuite pour 2 week-ends de représentations de théâtre (association de Grandchamp-des-Fontaines) ; tarif forfait 2 jours pour le 3<sup>ème</sup> week-end de représentation de cette association, soit du vendredi au dimanche soir.
- Application du tarif association de Grandchamp-des-Fontaines pour les Assemblées Générales des associations des communes d'Erdre et Gesvres n'ayant pas de salle sur leur commune.

#### II. SALLES SPORTIVES

	Tarifs
Ménage à la charge des clubs	
Caution	500 €
Manifestations sportives avec droit d'entrée (forfait)	126 €

### III. ESPACE DES CEDRES : ESPACE RESERVE EXCLUSIVEMENT AUX GRANDCHAMPENOIS

	Tarifs
Ménage à la charge du locataire	
Cauton	500 €
<b>FERMETTE</b>	
Réunion ou accueil des familles après sépulture-	Gratuit
<b>LES CEDRES</b>	
Vin d'honneur	120 €
Manifestation 1 journée : réservation maximum 2 mois avant la	290 €

### IV. SALLE DES BLÉS D'OR

Cette salle est réservée en priorité aux associations grandchampenoises pour leurs activités, leurs diverses réunions et assemblées générales. Cette salle, comme celle du Perray, pourra exceptionnellement être mise à disposition de professionnels pour des réunions, sous réserve de l'approbation des élus. La mise à disposition de cette salle est gratuite.

- ⇒ Ménage à la charge de l'utilisateur.
- ⇒ Réunions et activités associatives.

### V. ESPACE DES CHÊNES

	Tarifs	
	<i>Habitant de la Commune</i>	<i>Habitant ne résidant pas dans la Commune</i>
Ménage à la charge du locataire		
Cauton	500 €	
Manifestation	100 €	190 €

### VI. ESPACE DES FRÊNES

	Tarifs	
	<i>Habitant de la Commune</i>	<i>Habitant ne résidant pas dans la Commune</i>
Ménage à la charge du locataire		
Cauton	500 €	
Manifestation	55 €	110 €

## VII. CONDITIONS DE RÉSERVATION DES SALLES :

1. Paiement : 50% d'arrhes à la réservation, le solde à la remise des clés.
2. Un forfait de frais de fonctionnement de 16 euros sera appliqué aux associations pour toute utilisation de salles pour une manifestation à but lucratif ouverte au public (hors stages, championnats, tournois internes) sauf arbres de Noël sans goûter, réservations liées à la saison culturelle de la CCEG et à l'utilisation de la salle des Blés d'Or.
3. Pour les manifestations liées à la saison culturelle de la CCEG, deux semaines de location gratuites sont accordées.
4. Pour leurs manifestations publiques, les associations grandchampenoises (à l'exception de l'AEPG et de l'APEL) bénéficient de deux mises à dispositions par année civile.
5. Pour leurs manifestations publiques, les associations scolaires, AEPG et l'APEL, bénéficient de quatre gratuités de salle par année civile.
6. Gratuité de la mise à disposition des bacs poubelles pour les manifestations en extérieur, kermesses – vide-greniers, et sensibilisation des utilisateurs au tri de manière à laisser la voirie propre
7. Forfait ménage si non conforme à l'état de mise à disposition :

	Tarifs
Salles des Chênes, des Frênes, des Cèdres et des Blés d'Or	100 €
Complexe ou salles Sportives	150 €

### 3.7. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte les modifications du règlement intérieur de location des salles municipales tel qu'annexé à la présente délibération.

## 4. FINANCES

### 4.1. DECISION MODIFICATIVE N°01 DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte par chapitre la décision modificative n°1 du budget primitif 2021 principal de la Commune qui s'équilibre en section d'investissement à - 290 000 €, soit concrètement :

✓ Section d'INVESTISSEMENT – Recettes

Chapitre	Libellé	DM 2021
024	Produit des cessions d'immobilisations	- 290 000 €
Total recettes financières		- 290 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		- 290 000 €

✓ Section d'INVESTISSEMENT – Dépenses

Chapitre	Libellé	DM 2021
20	Immobilisations incorporelles	- 45 000 €
204	Subventions d'équipement versées	35 000 €
21	Immobilisations corporelles	26 300 €
23	Immobilisations en cours	- 306 300 €
Total dépenses d'équipement		- 290 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		- 290 000 €

### 4.2. MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS (AP /CP)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les autorisations de programme et crédits de paiement figurant dans le tableau ci-dessous :

N° AP	Libellé	Autorisation de Programme	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
AP 2019-01	Construction salle de sports	1 945 237 €	78 200 €	-		
AP 2019-02	Construction groupe maternel Hippolyte Monnier	3 301 181 €	1 932 850 €	15 000 €		
AP 2019-03	Extension du cimetière	657 776 €	45 000 €	305 000 €	300 000 €	
AP 2021-01	Construction de l'extension du restaurant Futaie	850 000 €	100 000 €	750 000 €		
AP 2021-02	Voirie	1 458 000 €	408 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €
AP 2021-03	Liaisons douces	662 198 €	142 198 €	320 000 €	200 000 €	
AP 2021-04	Aménagement de villages	250 000 €	50 000 €	100 000 €	100 000 €	

DIT que les crédits de paiement 2021 seront modifiés en conséquence par la proposition d'une délibération relative à la décision modificative n°01 du budget principal 2021 de la Commune.

## 5. EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE

---

## 6. URBANISME - AMENAGEMENT

---

### 6.1. ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE HIPPOLYTE MONNIER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE le fonds de concours de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, d'un montant de 461 175,00€, pour la construction de l'école maternelle Hippolyte Monnier.

## 6.2. CONVENTION DE PORTAGE POUR L'ACQUISITION DE LA MAISON DU 4 RUE GASTON LAUNAY AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LOIRE-ATLANTIQUE (EPFLA)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'EPFLA une convention de portage, annexée à la présente délibération, pour l'acquisition du bien situé 4 rue Gaston Launay d'un montant de 210 000€ auquel s'ajoutent les frais d'acquisition, d'agence immobilière et notariés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'EPFLA une convention, annexée à la présente délibération, de mise à disposition à titre gratuit du bien situé 4 rue Gaston Launay.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'EPFLA le futur avenant correspondant au portage des frais de travaux nécessaire à la mise en location du bien et à signer avec lui une future convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage.

## 6.3. DENOMINATION DE LA NOUVELLE VOIE LIEE A L'OPERATION D'HABITAT DONNANT SUR LA RUE DES VERGERS DE CURETTE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, soit 24 votes POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Marielle NOBLET-BOUGOUIN M. Didier DAVAL),

NOMME « chemin de la Murette » la future voie privée du permis de construire n°PC4406620E0063 valant division de 5 logements et se raccordant à la rue des Vergers de Curette.

## 6.3. SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RESERVE C32 SITUE SUR LA PARCELLE AE 0043 RUE DE LA VILLENEUVRIE

M. le Maire se retire du Conseil à 21h30, et revient à 21h35, après le vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix,

APPROUVE la suppression de l'emplacement réservé C32.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander à la CCEG d'engager une modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal visant à supprimer l'emplacement réservé C32.

## 6.5. MODIFICATION DE LA DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A CEDER LA PARCELLE AE0192 OCCUPEE PAR LA RAMPE D'ACCES DE L'AGENCE IMMOBILIERE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

RAPPORTE la délibération n°DE-17-02-2021 du 2 février 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à céder la parcelle AE 192 d'une surface de 12 m<sup>2</sup> à Monsieur Philippe NICOLAS au prix de 708 € HT, hors frais d'actes et de géomètre.

## 7. CCEG

### 7.1. RAPPORT ANNUEL 2020 D'ERDRE ET GESVRES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité annuel 2020 de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

## 8. INFORMATIONS

---

### 8.1 DATES DES PROCHAINES REUNIONS MUNICIPALES

- ❖ 06 octobre 2021 à 20h : réunion annuelle avec les agriculteurs
- ❖ 07 octobre 2021 à 19h : Commission voirie, mobilité, bâtiment, urbanisme, foncier, affaires Agricoles, Développement durable
- ❖ 14 octobre 2021 à 19h Présentation audit sur bâtiments sur site de la Futaie par Sydefi en lien avec le décret tertiaire
- ❖ 20 octobre 2021 à 14h30: Commissions du Conseil Municipal des Enfants
- ❖ 21 octobre 2021 à 18h30 : Commission communication et animation territoriale
- ❖ 27 octobre 2021 à 18h30 : Commission action sociale
- ❖ 10 novembre 2021 à 18h30 : réunion Collecte alimentaire
- ❖ 15 novembre 2021 à 18h30 : Commission communication et animation territoriale et Commission vie culturelle / médiathèque
- ❖ 25 novembre 2021 : Élection des nouveaux élus au CME
- ❖ 26 novembre 2021 : Commission Départementale Coopération Intercommunale (Préfecture)
- ❖ 27 novembre 2021 : Installation du CME
- ❖ 30 novembre ou 07 décembre 2021 à 14h : Comité technique puis CHSCT
- ❖ 02 décembre 2021 : bureau de l'OMCS
- ❖ 07 décembre 2021 à 20h : Conseil Municipal n°06-2021
- ❖ A DEFINIR AVANT LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL: date de la prochaine Plénière

## 8.2 DATES DES PROCHAINES REUNIONS INTERCOMMUNALES

- ❖ 07 octobre 2021 : Commission Santé – Solidarité
- ❖ 14 octobre 2021 : Commission agriculture
- ❖ 3 novembre 2021 à 19h : Conseil communautaire
- ❖ 18 novembre 2021 à 18h30 : Commission agriculture

Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil municipal à 22h20.

Marielle NOBLET – BOUGOUIN  
Secrétaire de séance

